

La France & Mutualiste & VOUS

JUIN 2023 - N° 80



**La France Mutualiste
investit dans la préservation
des océans**

VOTRE MUTUELLE

Génération+,
5 lauréats régionaux

VOS CONTRATS

Nouvelles perspectives
avec Actépargne2

PATRIMOINE

Fiscalité et inflation :
stratégies pour 2023



L'assurance d'un esprit de famille

ÉDITO

Engagements à long terme, résultats dès maintenant

En avril, La France Mutualiste a publié ses résultats pour l'année 2022, unanimement salués par la presse spécialisée.

Non seulement, nos résultats sont solides mais ils traduisent nettement l'engagement social et sociétal qui est le nôtre depuis l'origine. Ainsi en est-il, en particulier, de nos investissements dans l'économie écologiquement responsable : 250 millions d'euros ont été investis sur des obligations vertes et sociales en 2022, soit 49 % de nos investissements en obligations. C'est un pourcentage dont peu d'entreprises peuvent se vanter.

De son côté, notre appel à projets Générations+ (voir page 4) montre que La France Mutualiste reste proche des associations et start-up inventives qui agissent dans vos territoires en faveur du lien intergénérationnel.

Soyez donc fiers de votre mutuelle.

A l'approche de l'assemblée générale à Avignon où les lauréats de Générations+ et les résultats vont être présentés, il me semble nécessaire de remercier au nom du conseil d'administration et en votre nom l'ensemble des collaborateurs, bénévoles ou salariés, qui par leurs actions respectives construisent solidement l'avenir.

Nous pouvons tous individuellement accompagner leurs efforts en parrainant nos proches et nos amis. Profitons de l'été pour parler de notre mutuelle autour de nous.



Dominique Burette,
Président de La France Mutualiste



Magazine trimestriel de La France Mutualiste. Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132. **Directeur de la publication :** Dominique Burette, président - **Directeur de la rédaction :** Isabelle Le Bot, directrice générale - **Comité éditorial :** Gilles Bouly de Lesdain, Nathalie Couveignes, Elodie Duedal, David Lombard, Véronique Martel, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt - **Réalisation :** Agence Angela Bower - **Impression :** AGIR GRAPHIC, ZI Des Touches, 96 boulevard Henri Becquerel, 53022 Laval - **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1124 M 07058 - **Crédit photo IStock.com :** Couverture, © ultramarinfo
Prix au numéro : 0,30 €

SOMMAIRE

Juin 2023 - n° 80

04

VOTRE MUTUELLE

La Fondation d'entreprise soutient des projets prestigieux qui font sens

06

PATRIMOINE

Fiscalité et inflation :
quelles stratégies pour 2023 ?

09

VOS CONTRATS

La France Mutualiste investit dans la préservation des océans

12

AUTO HABITATION SANTÉ

Résiliation des contrats en
3 clics à partir du 1^{er} juin

14

ESPRIT DE FAMILLE

Une bande dessinée pour comprendre l'héritage d'André Maginot

& Vous

Apportez votre témoignage

Les taux de rendement de votre contrat cette année, les remboursements par votre contrat auto, votre relation avec votre conseiller, l'accueil qui vous est fait en agence...

Dites-nous ce que vous pensez de La France Mutualiste et partagez votre expérience en flashant ce QR code avec l'appareil photo de votre téléphone. Soyez concret !

Nous vous remercions pour votre témoignage.



Suivez-nous



EN CHIFFRES

Epargne, retraite et fiscalité

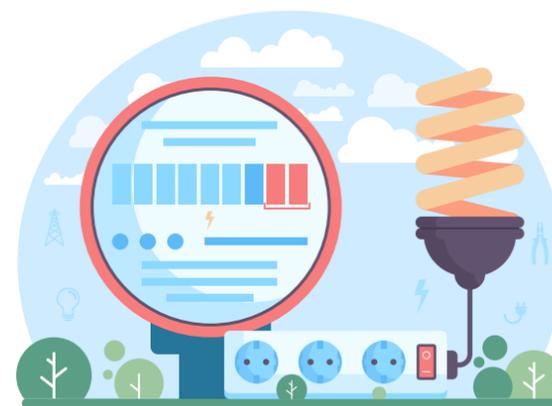
5,4 %

Pour pallier la hausse des prix, le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé de 5,4 % pour l'imposition des revenus 2022 qui sont déclarés au printemps 2023. Par ailleurs, le plafond du crédit d'impôt concernant la garde d'enfant de moins de 6 ans à l'extérieur du domicile passe à 3 500 €, contre 2 300 € l'année précédente. Dans un tout autre domaine, certaines aides pour les ménages modestes sont revalorisées : le coup de pouce pour le chauffage au bois passe de 50 à 200 €, l'indemnité au carburant de 100 € remplace la remise à la pompe, et le covoiturage est encouragé avec une prime de 100 €. De son côté, l'investissement locatif loi Pinel perd en attractivité puisque la réduction d'impôt, qui s'élevait à 12 % du montant de l'investissement (sur une période d'engagement de 6 ans) est réduite à 10,5 %. Elle passera même à 9 % en 2024.

Source : La Finance pour Tous

13 Mds € L'assurance vie a le vent en poupe. En février 2023, le volume des cotisations en assurance vie est en légère hausse et atteint 13 milliards d'euros, le meilleur mois de février depuis 2010. Une augmentation de 1 % par rapport à février 2022. Source : France Assureurs

24 mois Si vous êtes retraité, vous pouvez consulter l'historique sur 24 mois de vos attestations de paiement personnalisées, ainsi que les dates prévisionnelles des paiements à venir sur le site info-retraite.fr. De manière plus générale, le site vous permet de vérifier si vous êtes titulaire d'un contrat d'épargne retraite par capitalisation, d'envoyer vos justificatifs si vous êtes retraité à l'étranger et de faire votre demande de réversion en cas de décès de votre conjoint. Rendez-vous sur Info-retraite.fr



450 kWh/m²

En dessous de cette consommation d'énergie annuelle (chauffage, éclairage, eau chaude...), un logement situé en France est depuis le 1^{er} janvier 2023 qualifié « énergétiquement décent » (catégories A, B, C ou D). Au-delà, les logements classés E, F et G ne pourront plus être proposés à la location, à partir de 2025 pour le G, 2028 pour les F et 2034 pour les E. Pour rappel, le diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire pour vendre et/ou louer un bien immobilier. Cela permet d'estimer la consommation d'énergie et l'impact écologique d'un logement et/ou bâtiment.

Source : economie.gouv.fr

Auto, habitation et santé

1^{er} mars 2023

Depuis cette date, si vous êtes affilié à la caisse primaire d'assurance maladie et si vous avez des questions concernant des indemnités journalières (congé paternité ou maternité, retard de paiement...), vous pouvez prendre rendez-vous directement depuis votre compte Ameli avec un conseiller de l'Assurance Maladie.



2e édition de Générations+ : 5 lauréats régionaux pour plus de relations entre générations

« Des initiatives intergénérationnelles qui créent du lien et qui font du bien »... Ça vous parle ? Tel était l'axe de la seconde édition de Générations+, l'appel à projets des solidarités intergénérationnelles. « *Nous avons reçu 240 dossiers, soit environ 100 de plus que lors de la première édition il y a deux ans* », se félicite Madeleine-Sophie Mattiato, coordinatrice de l'événement, qui voit dans cet engouement le signe de l'importance croissante des enjeux liés à cette thématique dans la société française. « *Je souhaite souligner la grande qualité des dossiers portés par les lauréats, la concurrence était rude !* »

5 régions, 5 lauréats

■ Journalette (Île-de-France)

Un journal familial personnalisé gratuit pour les grands-parents, créé chaque mois par leurs familles. Porteur du projet : Thomas Delage qui souhaite déployer le projet en Île-de-France.
journalette.fr

■ Kawaa (Nord-Est)

Des lieux de vie innovants pour développer le lien social à l'échelle locale comprenant un café solidaire, de l'événementiel participatif, des bureaux partagés et une habitation partagée intergénérationnelle. Porteur du projet : Kevin André, pour l'ouverture d'une adresse à Lille suite au succès de Kawaa à Paris.
kawaa.co

■ Les Apéros de la mort (Nord-Ouest)

Un échange gratuit de paroles libres de 1h30 à 2h entre particuliers, sur le thème de la fin de vie, de la mort et du deuil. Porteur du projet : Sarah Dumont, qui prépare l'ouverture d'un premier lieu d'échanges à Rennes.
happyend.life/apero-de-la-mort-2-heures-pour-sortir-la-mort-du-silence

■ Les Héritiers de la Récup' (Sud-Ouest)

Des ateliers de sensibilisation au réemploi sur la Rochelle et alentours. Une belle manière de favoriser le lien intergénérationnel et la transmission de connaissance. Porteur du projet : Maëlle Errand qui vise un développement de l'initiative dans le Sud-Ouest.
lesheritiersdelarecup.org

■ Quand J'étais Petit (Sud-Est)

Une web-série à la fois tendre et drôle, où les enfants filment leurs aînés et les interrogent sur leur vie au même âge au sein du village. Porteur du projet : Sophie Loridon qui souhaite être accompagnée pour le développement de *Quand j'étais petit* dans le Sud-Est.
lesfilmsdupetitprince.fr/quand-j-etais-petit



“ L'esprit collectif a joué à plein sur ce projet où nos équipes locales de bénévoles et conseillers mutualistes ont été au cœur du dispositif. ”

Brigitte Daeschler, directrice de la Vie Mutualiste

La Fondation d'entreprise soutient des projets prestigieux qui font sens



La France Mutualiste a prorogé sa fondation d'entreprise jusqu'en 2025... Et c'est une excellente nouvelle. Lors de chacune de ses réunions, le conseil d'administration de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste examine soigneusement les dossiers qui lui sont soumis en vérifiant qu'ils permettront à la fondation de remplir sa mission : la préservation et la transmission de la mémoire de notre histoire, plus particulièrement à destination des jeunes générations.

Une exposition hommage aux héroïnes silencieuses de la Grande Guerre

Du 08 avril au 31 décembre 2023, le Musée de la Grande Guerre, à Meaux (77), témoigne de l'engagement et de la participation des infirmières parmi les personnels de santé mobilisés sur les fronts mais aussi à l'arrière auprès des populations civiles. Une façon de braquer les projecteurs vers ces héroïnes méconnues du premier conflit mondial. Sophie Fiszman-Schwerdorffer, présidente de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste salue cette initiative : « *Les expositions valorisant les femmes dans le monde militaire sont suffisamment rares pour que nous ayons à cœur de les soutenir* ». D'autant plus qu'au-delà des soins apportés aux blessés, ces pionnières ont transformé radicalement les protocoles de soins et affirmé le modèle du métier d'infirmière tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le Musée de la Grande Guerre rend visible archives, articles de presse, livrets de formation ainsi que des croquis pour aider à la formation des infirmières. L'exposition met également en lumière capes, blouses, tabliers, foulards... et surtout le parcours des femmes les ayant portés !



Des pépites à découvrir sans tarder... Pour vous y aider La Fondation d'entreprise La France Mutualiste offre des accès gratuits aux adhérents de la mutuelle (2 par demandeur) via ce QR code.



Une exposition sur l'occupation nazie en Belgique grâce à Spirou

Jusqu'au 30 août 2023, le Mémorial de la Shoah de Paris (75) revient sur l'œuvre d'Emile Bravo, auteur d'une série de bandes dessinées montrant l'action du héros Spirou dans la résistance en Belgique. Une façon de retracer le sort de Felix Nussbaum, ce peintre allemand juif réfugié à Bruxelles puis déporté, ou celui des résistants belges Victor Martin et Jean Evrard. **Exposition gratuite.**

Dans les coulisses du jury de Nancy, le 16 mars



Ici, Kevin André défend le projet Kawaa devant le jury Nord-Est. Les porteurs se sont retrouvés les manches pour convaincre, entrepreneurs sociaux, représentants de caisses de retraite, de Makesense, incubateur de projets dans l'économie sociale et solidaire, et bénévoles et salariés de La France Mutualiste présents dans la salle.



Les bénévoles de La France Mutualiste ont joué un rôle clé dans cette seconde édition. Après l'annonce des résultats, leur mission se poursuit puisqu'ils accompagnent le déploiement local des projets avec des mises en relation, des aides ponctuelles. Ici, Vincent Quéru, président de comité mutualiste de Côte d'Or.



Les débats ont parfois été intenses, d'autres fois, les membres du jury se sont facilement mis d'accord sur l'un des 5 projets qu'ils avaient à départager. Toujours, le lauréat a été désigné à la majorité

À vos agendas

Journée spéciale bien-être

Le 13 juin, La France Mutualiste organise pour vous une journée spéciale bien-être. Au programme 4 ateliers en visio-conférence : réveil en douceur, gym pour le dos, décryptage des étiquettes alimentaires et sommeil.

Sur inscription dans les actualités de notre site internet.

Fiscalité et inflation : quelles stratégies pour 2023 ?



Richard Chalier directeur technique chez Harvest Fidroit Academy

Richard Chalier est un visage connu dans le monde de la gestion de patrimoine. Ses conférences sont très suivies par les professionnels en stratégies patrimoniales. Rencontre avec la rédaction pour aborder la loi de finances 2023 mise en regard de l'inflation.

Votre métier est de conseiller les conseillers patrimoniaux sur les évolutions fiscales et réglementaires en lien avec les placements financiers. Si vous deviez adresser un message directement aux épargnants, quel serait-il ?

Richard Chalier : Déjà, je leur dirais bonjour (rires). Et si je devais ne leur donner qu'un conseil, en tout cas pour ceux qui ont déjà une épargne constituée et souhaitent la transmettre, ce serait n'attendez pas : faites des dons ou des donations... et pourquoi pas investir ces sommes sur des contrats d'assurance-vie qui seront transmis aux bénéficiaires de votre choix ?

“ Le régime fiscal français n'est pas vraiment adapté à l'inflation. ”

C'est assez radical...

RC : C'est vrai, mais penchons-nous sur le régime fiscal français. Globalement, il n'est que très peu adapté à l'inflation. Prenons justement l'exemple des donations et de la succession. Chaque parent peut transmettre 100 000 euros par enfant par période de 15 ans sans payer de droit à l'administration fiscale. Si on tient compte de l'inflation et qu'on prend cette dernière comme indicateur, cet abattement fixé depuis plus de 10 ans perd progressivement son efficacité ; nous pourrions dire que sa valeur relative baissera d'année en année. De même, côté assurance vie, l'abattement de 152 500 euros a été établi en 1998. À cette époque, on parlait d'un million de francs ! Aujourd'hui, il reste évidemment intéressant, mais nécessiterait une réévaluation. Même chose pour l'abattement de 30 500 euros pour les fonds placés en assurance vie après 70 ans qui a été fixé dès 1991 !

“ Entre 2011 et 2021, les recettes de l'État sur les droits de succession et de donation ont doublé. ”

Pourquoi l'État ne procède-t-il pas à des réévaluations ?

RC : Pour comprendre, il suffit de savoir qu'entre 2011 et 2021, les recettes de l'État sur les droits de succession et de donation ont doublé : de 7 à 14,4 milliards d'euros pour les successions, et de 1,6 à 3 milliards pour les donations. Et cela ne concerne

pas que la transmission du patrimoine. Exemple dans un autre domaine : le plafond de revenus sur la location en meublé, pour ne pas être considéré comme professionnel, s'élève à 23 000 euros... Ce chiffre a été établi en 1982 et correspondait alors à 4 fois le SMIC, contre 1,16 fois aujourd'hui. L'esprit de la règle initiale n'est plus là. Idem pour le plafonnement des niches fiscales à 10 000 euros (service à la personne, investissement Pinel...). Si l'inflation se maintenait à 6 ou 7 % par exemple, l'efficacité du dispositif serait divisée par deux en 10 ans.

Le tableau est bien sombre, mais que peut-on retenir de positif ?

RC : Bien sûr qu'il y a du positif ! Les tranches marginales d'imposition (TMI) ont été réévaluées pour 2023 de 5,4 %. Donc, si vos revenus ont augmenté dans les mêmes proportions, votre pression fiscale ne changera pas. Si vos revenus ont plus fortement progressé, l'impact restera moindre que si les plafonds n'avaient pas été réévalués. C'est pour aider les contribuables à se représenter l'évolution réelle de leur contribution au regard de l'inflation que l'État précise désormais la tranche marginale et le taux moyen d'imposition sur les avis d'imposition.

“ Le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERI) est pertinent car il permet de diminuer vos revenus imposables. ”

Et dans ce contexte, comment choisir ses placements ?

RC : Le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERI) est pertinent, de même que le contrat Madelin pour les professionnels, car il permet de diminuer vos revenus imposables. Ses plafonds de déduction évoluent dans le temps en fonction de la hausse du plafond de la sécurité sociale (PASS) sur lequel il sont indexés. Ce « PASS » est revalorisé de 6,94 % cette année. À noter aussi qu'avec le temps, les fonds en euros vont bénéficier de la remontée des taux d'intérêt... tout comme des produits mis de côté pendant la période de taux bas comme les unités de compte obligataires qui pourraient prochainement afficher des rendements plus significatifs, sans oublier les produits structurés au capital protégé à leur échéance. Il reste aussi quelques opportunités à surveiller sur les marchés d'actions. En résumé, dans ce nouvel environnement financier, mieux vaut jouer la carte de la diversification. Encore et toujours !

“ Obtenir un crédit immobilier est trop souvent devenu plus compliqué. ”



D'autant plus que l'immobilier est chahuté...

RC : Ça c'est un vrai problème. Déjà, depuis un an, obtenir un crédit pour un ménage est souvent devenu plus compliqué. Pour construire ou rénover dans le respect des normes environnementales, les matériaux coûtent de plus en plus cher et les réglementations se complexifient.

Les temps changent. Même du côté plan d'épargne logement, le fameux PEL, la donne est en train de changer. Au début des années 80, ce produit affichait un taux de 10 % fixe jusqu'à la clôture du contrat. Et même s'il y a eu une hausse de fiscalité, les anciens plans sont restés très intéressants en tant que placement depuis des années. Les nouveaux contrats rémunérés à 1 ou 1,5 % aussi gardaient leur pertinence dans une stratégie de « bon père de famille », sans risque. Ce n'est plus le cas désormais. Cette année le PEL est passé à 2 %, mais il évolue moins vite que l'inflation et surtout reste fixe dans une période de remontée des taux. Il faut donc se poser la question de l'utilité de conserver ces PEL récents. Pourquoi ne pas les réorienter vers d'autres investissements plus en phase avec le niveau l'inflation ? À titre d'exemple, même les obligations classiques dans lesquelles investissement les assureurs vie dépassent allégrement ce taux de rémunération.

Obligations : retour sur le krach de 2022 et les conséquences pour les fonds en euros

En janvier 2022, le taux des emprunts d'État à taux fixe émis par le Trésor public français pour 10 ans s'établissait à 0,2 %. Le 31 décembre 2022, il atteignait 3,1 %. C'est donc bien à un krach obligataire auquel nous avons assisté en 2022, puisque quand les taux d'intérêt montent, la valeur des obligations baisse... Et en 2022 l'ampleur du phénomène et sa rapidité ont été remarquables par rapport à tout ce qui s'est passé depuis le début du XX^e siècle.

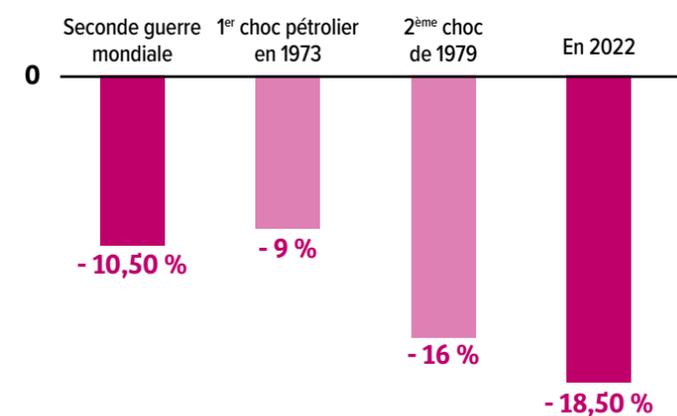
En 2022, le marché est passé d'un contexte de taux bas à celui de l'inflation et donc de la remontée des taux. Les obligations qui avaient été émises pendant la période de taux bas ont perdu en attractivité. Conséquence, si un investisseur souhaitait revendre son obligation avant terme, il devait accepter une perte en capital.

Pour les détenteurs d'un contrat d'assurance vie, les obligations à taux fixe font partie des produits financiers perçus comme les moins risqués et donc incontournables. En effet, elles représentent une part importante des actifs lotis dans les fonds en euros. Pourquoi ? Parce qu'elles garantissent un rendement à une certaine échéance, et c'est également la promesse que font les assureurs vie à leurs adhérents.

Pour sécuriser encore davantage l'épargne, les assureurs vie ont tendance à privilégier les obligations émises par les États et les entreprises réputées solides, c'est-à-dire avec un risque de défaut faible. La contrepartie du risque faible : une rémunération limitée. Car en finance, le potentiel de rendement est la plupart du temps inversement proportionnel au risque. C'est la raison pour laquelle ces fluctuations importantes de court terme sont à relativiser puisque l'assureur conserve ces titres jusqu'à leur remboursement.

Mais les fonds euros ne sont pas exclusivement composés d'obligations. Les assureurs vie sont amenés à diversifier les actifs présents dans leur fonds en euros. C'est cette diversification, mais aussi la recherche de rentabilité de l'entreprise, qui a permis aux acteurs du marché de servir des taux de rendement en hausse par rapport à 2021, parfois sans piocher dans leurs réserves.

Valeurs obligataires de 2022 en regard des grands épisodes de turbulence du XX^e siècle



Selon la société d'analyse américaine Morningstar, l'année 2022 a été la pire depuis 1926 en matière de pertes de valeur des obligations sur une année. Son analyse se fonde sur les bonds du trésor américain de durée dite « intermédiaire ». Comme le montre le schéma ci-dessus, une baisse de 18,50 % a été constatée durant l'année 2022, contre -9 % durant le 1^{er} choc pétrolier en 1973, -10,50 % pendant la Seconde guerre mondiale et -16 % lors du 2^{ème} choc de 1979. Des références qui montrent l'ampleur des événements macroéconomiques de l'année dernière.

Le mot

Obligation à taux fixe

Contrairement à une action qui est une portion de capital d'une entreprise, une obligation à taux fixe est une dette émise par un État, une collectivité locale ou une entreprise pour une durée déterminée avec un taux d'intérêt fixé.

Le taux de l'obligation est fixé par l'émetteur, principalement en fonction de deux critères :

- le taux de marché, défini par les politiques monétaires ;
- la note donnée à l'entreprise, la collectivité ou l'État par les agences de notation ; plus la note est haute, plus le taux à l'émission est bas.

La France Mutualiste investit dans la préservation des océans

L'océan absorbe 25 % des émissions de CO₂ dues aux activités humaines et capture 90 % de la chaleur supplémentaire générée par ces émissions (Source : ONU). C'est un bien commun à préserver, car les océans sont incontournables dans l'atténuation du réchauffement, et votre fonds en euros contient plusieurs supports d'investissement qui y contribuent. De manière générale, 49 % des investissements de La France Mutualiste en obligations ont été réalisés en 2022 sur des obligations vertes, sociales ou liées aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Une obligation qui contribue par un don à la lutte contre le déversement de plastiques dans l'océan



« Depuis février 2023, nous aidons au financement d'un bateau de récupération de plastiques. Ce bateau de rivière contribuera à stopper, en amont, le déversement de plastiques dans l'immensité des océans déjà très pollués. L'argent versé à l'association The Ocean Cleanup est en fait un don compris dans le prix d'une obligation. C'est un mécanisme financier qui vient servir une cause vitale pour notre planète, puisque 90 % des déchets qui se déversent dans les océans dans le monde proviennent de 10 fleuves. Il faut donc traiter le problème à la source. Cette innovation est proposée aux investisseurs institutionnels identifiés par le marché comme « responsables ». La France Mutualiste a donc été contactée en premier par l'émetteur de l'obligation. L'opération est doublement intéressante pour nos adhérents puisque le don à l'association ne dégrade pas le rendement de l'obligation et traite efficacement la pollution marine. »

Pierre Laly, gérant et analyste certifié RSE (Responsabilité sociale des entreprises)

Une obligation « bleue » achetée pour le fonds en euros de La France Mutualiste protège la barrière de corail de Belize



Le grand trou bleu du Belize



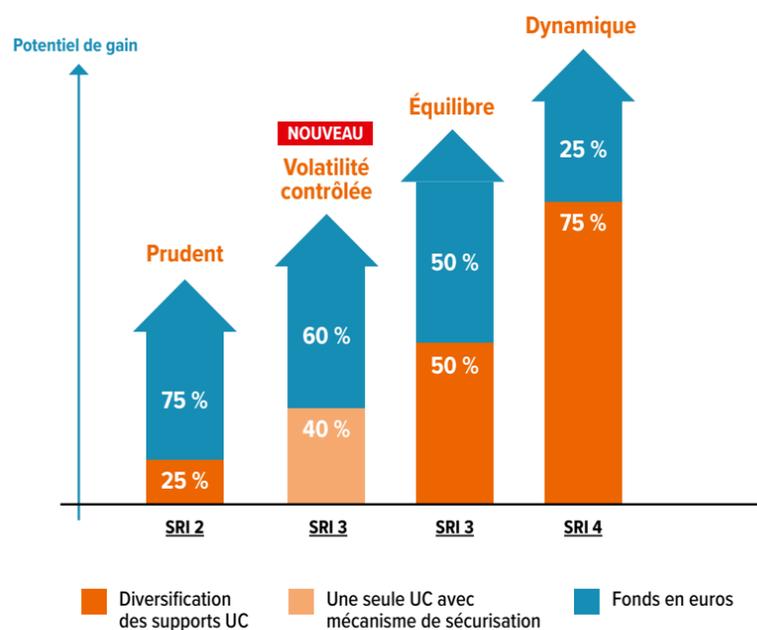
L'obligation « bleue » du Belize a été distinguée en 2022 par plusieurs organismes financiers internationaux en tant qu'« Obligation durable la plus innovante » ou encore « Obligation souveraine durable de l'année ».

En 2022, nous avons investi dans une obligation « bleue », coordonnée par une organisation non gouvernementale (ONG) américaine, The Nature Conservancy, au bénéfice de l'État du Belize. Une obligation « bleue », c'est un instrument d'emprunt, ici émis par une ONG, qui finance directement des projets marins et océaniques. Cette opération financière est conditionnée par l'engagement du Belize d'investir dans la conservation des ressources maritimes, notamment dans l'objectif de protéger 30 % de ses eaux d'ici 2026... C'est-à-dire demain ! L'enjeu est de taille : cet État d'Amérique centrale est connu pour sa barrière de corail, la deuxième plus importante au monde. Un trésor de biodiversité et une protection indispensable pour les populations locales contre les catastrophes naturelles et le changement climatique. Cette obligation doit ainsi permettre au Belize de se développer via l'écotourisme, qui contribuera à améliorer la santé économique du pays sans en détruire les ressources naturelles (comme a su le faire le Costa Rica).

Actépargne2 : de nouvelles perspectives à la diversification de votre épargne

Notre contrat d'assurance vie multisupports Actépargne2 propose désormais un nouveau profil de gestion « le Profil Volatilité Contrôlée ». L'épargne est investie à hauteur de 60 % sur le fonds en euros de La France Mutualiste pour garantir la sécurité de votre épargne et à hauteur de 40 % dans une unité de compte sélectionnée par nos équipes. Cette dernière est gérée par le leader européen de la gestion d'actifs « Amundi ». Elle s'appuie sur le fonds : « LFM Actions Monde Volatilité Contrôlée »*.

Les 4 profils de gestion d'Actépargne2



SRI L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé.

Cette unité de compte vise à profiter du potentiel de performance des marchés des actions internationales de sociétés ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance. Elle suit donc les évolutions des marchés financiers mais bénéficie tout de même d'un contrôle de sa volatilité afin d'éviter les « grands écarts de variation qui peuvent exister » surtout lorsque les marchés sont chahutés. Une volatilité mieux contrôlée est gage de risque plus... contrôlé.

Pour savoir si ce nouveau profil peut répondre à vos objectifs, au niveau de risque que vous êtes prêt à accepter, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller.

*L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers.



Cette année encore, le magazine spécialisé Le Revenu a distingué Actépargne2 parmi les « Meilleurs fonds en euros accessibles à tous ». Un gage de confiance pour notre contrat. Distinction valable un an décernée par un jury d'experts indépendants.

Numéro du 31 mars au 6 avril.



Des simulateurs pour vous aider à valider vos projets

« Accessibles librement depuis votre espace personnel, les simulateurs permettent d'obtenir une projection financière sur un projet d'épargne ou de retraite. Il est utile de comprendre l'orientation de vos versements avec plus ou moins de prise de risques. Et si le résultat que vous obtenez ne correspond pas aux montants dont vous pensiez avoir besoin à terme, que ce soit pour acheter une voiture, une maison, ou constituer une rente pour votre retraite, c'est le moment de vous tourner vers votre conseiller pour vous guider et affiner votre stratégie d'épargne. Avec le conseiller, vous pourrez élargir le propos en abordant les questions de fiscalité, les choix de gestion, la complémentarité des contrats... et de votre situation financière globale. Il saura vous guider vers les solutions les plus appropriées pour atteindre votre objectif. Imprimer le résultat donné par le simulateur est une bonne manière de préparer son rendez-vous. »

Véronique Paulus, responsable de secteur à Clermont-Ferrand

INTERVIEW

Frédéric Guignard, co-gérant du fonds Ecofi Enjeux Futurs



« Notre fonds, sur le temps long, a des performances très compétitives. »

Ecofi Enjeux Futurs est un fonds au capital non garanti présentant un risque de perte en capital labellisé article 9 du règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Il répond donc aux critères les plus stricts en matière de normes environnementales et sociales. Ce fonds représente 15 % du profil Prudent d'Actépargne2, 35 % du profil Équilibre, 55 % du profil Dynamique.

Au 6 avril 2023, Ecofi Enjeux Futurs perdait 2,8 % sur 1 an, mais gagnait 1,93 % sur les 3 derniers mois et 43,06 % sur 5 ans*. Que peut-on retenir de ces fluctuations ?

Frédéric Guignard : J'en retiens déjà que notre fonds, sur le temps long, a des performances très compétitives. 43,06 % en 5 ans quand même ! Il y a une raison structurelle à cette dynamique : nous sélectionnons des sociétés du monde entier qui œuvrent dans des secteurs comme la croissance durable et la santé, l'efficacité énergétique et le traitement des déchets. L'investissement "durable" n'est pas un effet de mode, mais une tendance de fond comme en témoignent les plans d'investissements et les réglementations annoncées ces dernières années et plus encore depuis l'année dernière.

Mais que s'est-il passé en 2022 ?

FG : 2022 restera comme une année... mémorable ! Simultanément une guerre en Ukraine, des énergies fossiles dont la valeur montent... et des taux plus élevés. Nous qui ne sélectionnons ni des valeurs liées à l'armement, ni à ce type d'énergie, et avec une grande sensibilité des investissements aux taux d'intérêt, l'équation était très compliquée.

Comment gère-t-on un fonds ?

FG : Nous sommes deux gérants. Je forme un binôme avec Karen Georges. Ensemble, nous sélectionnons des entreprises, les analysons méthodiquement et en conservons environ cinquante. Puis nous pilotons les investissements dans ces sociétés avec l'idée qu'il faut arbitrer entre la recherche de performance et le risque. Par exemple, en cas de ralentissement du commerce mondial, nous favorisons des actions de sociétés dont les ventes sont majoritairement domestiques. Tout est affaire de dosage et d'adéquation avec la conjoncture.

*Rendements bruts. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et sont dépendantes notamment de l'évolution des marchés financiers.

Avant tout investissement, un entretien préalable avec un conseiller est indispensable afin de vérifier que le support présenté est adapté à votre situation patrimoniale, vos objectifs et votre profil d'investisseur.

Les clauses bénéficiaires au cœur de nos échanges !

La vie d'une clause bénéficiaire n'est pas une ligne droite. Pourquoi ? Parce que votre situation personnelle a pu évoluer depuis votre adhésion ; il est donc important de vérifier régulièrement la cohérence de votre clause avec vos besoins du moment.

La France Mutualiste est là pour vous accompagner dans cette démarche, et par là même s'assurer de la validité des clauses bénéficiaires de vos contrats d'assurance vie. En effet, une clause non conforme peut empêcher la transmission de votre épargne aux bénéficiaires que vous avez choisis (plus particulièrement les clauses libres, par opposition aux clauses standards).

Votre conseiller vous contactera pour faire le point. Toutefois, si vous souhaitez anticiper sa mise à jour, n'hésitez pas à nous appeler au 01 40 53 78 00 et dites « clause bénéficiaire » ou « mon conseiller ». Vous pouvez aussi télécharger dès maintenant le formulaire de « modification de clause bénéficiaire » sur votre espace personnel : Mes contrats -> Voir mon contrat -> Les formulaires utiles.

Important : si vous avez changé de numéro de téléphone, réactualisez vos données personnelles sur votre espace personnel ou contactez votre conseiller.



Résiliation des contrats en 3 clics à partir du 1^{er} juin



ESStockphoto.com / ©Jun

Le 1^{er} juin c'est maintenant... comme la possibilité pour vous de résilier « en 3 clics » vos contrats d'assurance. Par ce mécanisme, l'État cherche à favoriser la concurrence dans une optique d'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs.

Cette disposition entre en vigueur le 1^{er} juin 2023 pour les contrats signés en ligne, en cours ou à venir. Elle concerne les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles.

Sous peine d'une amende pour le professionnel, la résiliation devra être gratuite, permanente, directe et facile d'accès. Vous pourrez recourir à cette fonctionnalité par un bouton « résilier votre contrat » ou une formule similaire. Une fois informé, le professionnel devra vous indiquer la date de fin du contrat.

Une procédure très, très simplifiée

Sont concernés les contrats d'assurance, en cours et à venir, pouvant être conclus en ligne avec les compagnies d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles. Pour un particulier, les informations à transmettre sont le nom et prénom, le numéro de téléphone, la référence du contrat, le motif de résiliation, la date... et c'est tout ! L'assureur doit présenter un écran récapitulatif et communiquer sur les enjeux de la résiliation du contrat, comme la perte des garanties à la date d'échéance. Il ne restera plus ensuite pour l'assuré qu'à confirmer la demande en cliquant sur la mention « confirmer ma demande de résiliation ».

La résiliation en 3 clics s'inscrit dans la lignée d'une série de textes visant à améliorer la protection des consommateurs. Dès 2015, la loi Hamon permettait aux assurés de résilier leur contrat après 1 an d'adhésion, sans pénalités. À partir de 2016, les employeurs du privé, hors particuliers employeurs, ont dû proposer une couverture complémentaire de santé collective à l'ensemble de leurs salariés. Et en 2022, la loi Lemoine ouvrait la possibilité de résilier et de changer à tout moment d'assurance emprunteur, toujours sans frais. Ces évolutions sont intervenues dans un contexte de développement des comparateurs en ligne qui contribuent à une information toujours plus aiguisée des consommateurs sur les tarifs proposés par les assureurs.



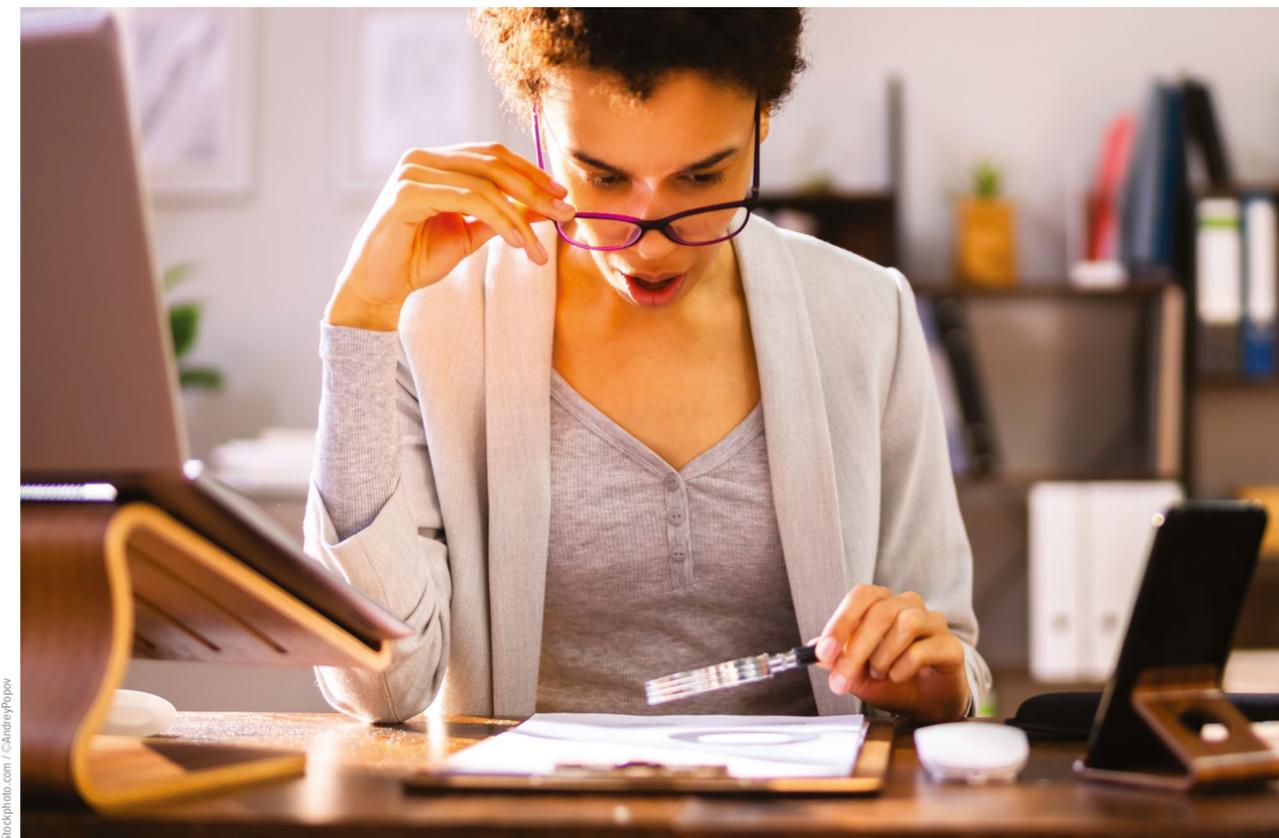
Information pour les propriétaires

D'ici au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué doivent effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. Ils sont tenus pour chacun de leurs locaux, d'indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation. L'objectif est de déterminer quels propriétaires sont encore redevables de la taxe d'habitation ou de la taxe sur les logements vacants.

Le formulaire en ligne est accessible via le service « Gérer mes biens immobiliers » à partir de l'espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr



3 choses à savoir sur le relevé d'information d'assurance auto



ESStockphoto.com / ©AndreyPopov

1 - Il vous aide à comparer les prix

Pour vous proposer un devis cohérent avec votre profil de conducteur, tout assureur a besoin de savoir si vous avez déclaré des sinistres, votre part de responsabilité, votre coefficient de bonus-malus, les conducteurs désignés au contrat ou encore les informations concernant le véhicule assuré. Si vous comparez plusieurs offres, il vous permet d'obtenir des tarifs en adéquation avec votre situation exacte sur au moins 2 ans... et donc de pouvoir comparer plusieurs offres.

2 - Vous pouvez le demander même après avoir changé

La délivrance sur demande du relevé d'information est obligatoire, y compris après une résiliation. Si vous souhaitez obtenir un historique plus ancien par exemple pour une négociation avec un assureur, il n'est sûrement pas trop tard car les assureurs sont dans l'obligation de conserver le document pendant 5 ans.

3 - Vous en êtes exempté si...

Vous n'avez jamais été assuré, vous étiez conducteur secondaire sur le contrat, vous n'avez pas été assuré depuis plusieurs années.

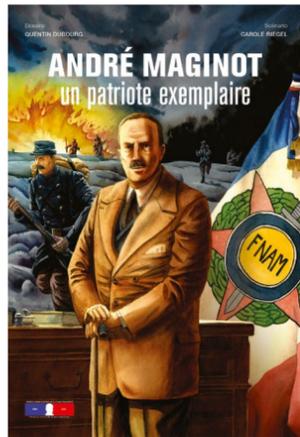


Allergies : qui consulter en cas de doute ?

Votre médecin traitant est le premier interlocuteur en cas de suspicion d'allergie. C'est à lui de vous orienter vers un allergologue s'il le juge nécessaire. Une fois le diagnostic posé, votre médecin généraliste vous accompagnera dans l'éviction des allergènes grâce à des conseils alimentaires, de mode de vie et sur vos lieux de vie.

La sélection de la rédaction

Une bande dessinée pour comprendre l'héritage d'André Maginot

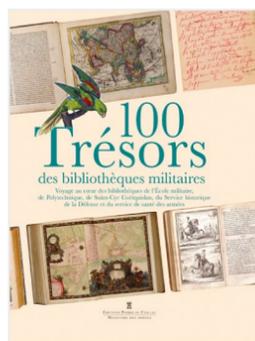


Le parcours d'André Maginot en tant que combattant puis comme défenseur du droit à réparation est... exemplaire. En 1914, il démissionne de son poste de sous-secrétaire d'État à la Guerre pour s'enrôler comme simple soldat. Il crée une unité spécialisée dans la collecte de renseignements au-delà des lignes ennemies. Il sera blessé à trois reprises. Dès 1918, il se voit confier la présidence de l'Union fraternelle des blessés qui deviendra, des années après sa mort en 1932, la Fédération nationale André Maginot. Ministre des Pensions puis de la Guerre à partir de 1922, il n'aura de cesse de développer le droit à réparation, validera entre autres la création de la Retraite Mutualiste du Combattant, ainsi que celle de l'organisme devenu aujourd'hui Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

C'est à lui que l'on doit toutes les composantes du droit à réparation et à la reconnaissance

C'est lui également qui allumera pour la première fois la Flamme du souvenir à l'Arc-de-Triomphe le 11 novembre 1923. Plus tard, avec le Colonel Pictot et d'autres présidents d'associations d'anciens combattants, il œuvrera à la création de la Dette pour aider les anciens combattants en difficulté. Oubliée aujourd'hui, la Dette est en fait bien présente dans notre quotidien puisque, depuis, elle est devenue Loterie nationale, puis Loto, puis... Française des jeux. Le président actuel de la Fédération André Maginot, René Peter, est formel : « *L'héritage d'André Maginot est immense. Et le monde militaire qui lui doit tant l'a oublié. C'est à lui que l'on doit toutes les composantes du droit à réparation et à la reconnaissance de l'engagement des militaires pour leur pays. Et si aujourd'hui la Fédération reste un acteur important de l'action sociale au sein du monde combattant et au-delà, c'est avant tout grâce à lui.* »

Cette bande dessinée est signée Quentin Dubourg et Carole Riegel / En vente directe, 14 €



100 Trésors des bibliothèques militaires

Cet ouvrage nous ouvrent les portes des bibliothèques militaires de l'École militaire, de Polytechnique ou encore de Saint-Cyr Coëtquidan. De l'atlas sur lequel le jeune Louis XV a appris la géographie au rouleau présentant l'ordre de bataille de Velez-Malaga sous Napoléon 1er, découvrez 100 trésors présentés pour la première fois en un volume.

Un ouvrage signé Myriam Buanic-Geyer, Christophe Cloquier, Jean-François Dubos, Franck Smith, Marie-Christine Thooris, éditions Pierre de Taillac et Ministère des armées, 384 pages, 34 €



Des vidéos pédagogiques sur l'économie

Tel est le nom de la série de vidéos pédagogiques (et humoristiques) sur des sujets d'actualité vue par le prisme des économistes. Publiée par citeco.fr, ces vidéos de 3 ou 4 minutes traitent de sujets aussi variés que Le Brexit, la transition énergétique, le microcrédit ou encore le mécénat. Bon visionnage !



Bon plan pour le porte-monnaie

To good to go (que les puristes du français nous pardonnent, mais nous ne voulions pas vous priver de ce bon plan), c'est l'application mobile qui lutte contre le gaspillage alimentaire... et vous donne accès à tarif réduit aux invendus de plus de 37 000 restaurants, épiceries, cafés et supermarchés partenaires. Une bonne manière de vous faire plaisir sans trop dépenser.

Bon plan pour le moral



Connaissez-vous le Yoga du rire ? Imaginé par un médecin indien au milieu des années 1990, cette pratique qui fait du bien au corps et à l'esprit se répand à travers le monde. Le yoga du rire s'appuie sur le principe selon lequel « le corps ne fait pas la différence entre un rire spontané et un rire simulé ». Aussi des clubs peuvent-ils se constituer pour apprendre à lâcher prise, évacuer les tensions, réduire son stress, accroître sa vitalité... Pour en trouver un près de chez vous, consultez l'annuaire francophone du Yoga du Rire & de la Rigologie.



Bon plan pour la planète

Avant d'agir, faire le point ! C'est ce que propose le test « empreinte carbone » disponible pour les particuliers sur le site de l'Ademe, l'agence de la transition écologique. En 10 minutes, il vous permet d'obtenir une estimation de votre empreinte carbone de consommation. Quel est l'âge, la motorisation de votre voiture ? Combien de boissons chaudes buvez-vous par semaine ? Quels vêtements achetez-vous neufs ? Combien possédez-vous d'équipements d'électroménager ?... En fin de parcours, l'outil vous indique une estimation en tonnes de votre consommation, ainsi que celle pour atteindre les objectifs des accords de Paris en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Bon plan pour s'engager



Vous souhaitez vous engager mais vous ne savez pas où ? Le site associations.gouv.fr offre l'accès à un annuaire. Il suffit d'indiquer si vous êtes jeune, actif ou retraité, si vous souhaitez vous engager dans une association en France ou à l'étranger, un parti politique, un syndicat, avec ou sans l'appui de votre entreprise ou pendant un congés... Le site vous donne accès à des ressources et à d'autres annuaires plus spécialisés. Et si vous êtes militaire ou ancien militaire, le site defense.gouv.fr vous indique les coordonnées de très nombreuses associations liées à la communauté sécurité-défense.

Et vos avantages grandissent,
grandissent,
grandissent !

+100 €

+100 €

+100 €

L'OFFRE FAMILLE

DU 02/05/2023 AU 30/09/2023

JUSQU'À

300€ OFFERTS*

Pour 3 nouvelles adhésions
au sein du foyer.

Offre soumise à conditions
notamment d'investissement
en unités de compte présentant
un risque de perte en capital.

 **la France
Mutualiste**

L'assurance d'un esprit de famille

lafrancemutualiste.fr | 01 40 53 78 00

*Abonnement de 100€ versé pour toute 1^{ère} adhésion d'un contrat d'assurance-vie multisupport Actépargne2 entre le 02/05/2023 et le 30/09/2023 (date d'envoi de la demande complète au siège de La France Mutualiste, cachet de La Poste faisant foi), par le conjoint ou enfant(s) non adhérent(s) à La France Mutualiste d'un(e) adhérent(e) et vivant sous le même toit sous réserve d'un versement initial investi au minimum à 25% en unités de compte dans le cadre de la gestion libre ou bien dans le cadre de la gestion profilée. Selon le profil, un investissement en unités de compte à hauteur de 25% à 75% du versement est requis. **L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.** La valeur des unités de compte n'est pas garantie et est sujette aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. À l'issue de la période de renonciation, l'abondement sera affecté sur les différents fonds selon la même répartition que le versement initial. La France Mutualiste se réserve le droit de déduire de l'épargne le montant de l'abondement si l'adhérent venait à désactiver la gestion profilée ou si son contrat en gestion libre n'était plus investi à hauteur de 25% en unités de compte ou si l'adhérent venait à racheter le contrat au cours de la 1^{ère} année. Offre non cumulable avec toute offre en cours et limitée au maximum à l'adhésion de 3 nouveaux membres par foyer. La France Mutualiste se réserve le droit d'interrompre cette offre à tout moment.

Cette offre, non cumulable avec toute offre en cours, pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11 - 13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local).